

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 08/231 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ADOPTANT L'EVOLUTION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DU PORT DE COMMERCE ACTUEL DE BASTIA

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2008

L'An deux mille huit, et le vingt-huit novembre, l'Assemblée de Corse régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, VERSINI Sauveur

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme COLONNA-VELLUTINI Dorothee
M. ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
Mme ANGELI Corinne à Mme SCOTTO Monika
M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme BIANCARELLI Gaby
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
M. CHAUBON Pierre à Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique
Mme COLONNA Christine à M. SIMEONI Edmond
Mme GUERRINI Christine à M. MONDOLONI Jean-Martin
M. MARCHIONI François-Xavier à M. OTTAVI Antoine
Mme NATALI Anne-Marie à M. VERSINI Sauveur
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme RICCI Annie à M. GALLETTI José
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme MOSCONI Marie-Jeanne
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique
M. SISCO Henri à M. DOMINICI François



ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

GIUDICELLI Maria, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002/92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** la délibération n° 04/171 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2004 adoptant le plan de développement du port de commerce de Bastia,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,
- APRES** avis de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

ADOpte l'évolution du plan de développement du port de commerce actuel de Bastia.

ARTICLE 2 :

DECIDE l'abandon du projet du terre-plein Nord.

ARTICLE 3 :

DECIDE d'arrêter les études relatives à la réalisation de l'extension du terre-plein Nord au stade de l'avant projet et de résilier le marché correspondant.

ARTICLE 4 :

DECIDE de lancer, sous maîtrise d'ouvrage Collectivité Territoriale de Corse, les études relatives à la réalisation d'un terre-plein intérieur Nord/Est.

ARTICLE 5 :

APPROUVE la phase étude du projet du quai Sud pour un montant prévisionnel de travaux de 25 M€ HT.

ARTICLE 6 :

DECIDE que la maîtrise d'ouvrage des travaux du quai Sud et du terre-plein intérieur sera assurée par la Collectivité Territoriale de Corse et que leurs financements seront répartis de la manière suivante :

- PEI : 50 %, soit 20 M €
- CTC : 20 %, soit 8 M €
- CCI 2B : 30 %, soit 12 M €
(Concession portuaire)

ARTICLE 7 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à conduire les procédures d'appel d'offres pour la réalisation des études du projet de terre-plein intérieur.

ARTICLE 8 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à conduire les procédures d'appel d'offres travaux pour la réalisation du quai Sud.

ARTICLE 9 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à solliciter les demandes de subventions au titre du PEI ainsi que la participation de la CCI 2B.

ARTICLE 10 :

DECIDE de déléguer à la CCI 2B, concessionnaire du port, la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux du rescindement des quais 3 et 4, dragages complémentaires du bassin Saint Nicolas, réalisation d'aménagements divers sur le poste 8.

ARTICLE 11 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée



Sabine TOMI

AJACCIO, le 28 novembre 2008

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Camille de ROCCA SERRA

ANNEXES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
--

EVOLUTION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DU PORT DE COMMERCE ACTUEL DE BASTIA

Le présent rapport a pour objet de proposer à l'Assemblée de Corse les modalités d'évolution du plan de développement du port de commerce actuel de Bastia.

I. Rappel du plan de développement du port de commerce actuel de Bastia approuvé par délibération du 26 juillet 2004

L'Assemblée de Corse a approuvé le 26 juillet 2004 le plan de développement du port de commerce de Bastia avec la réalisation en deux phases sur le site actuel des aménagements suivants :

- **Phase 0 - réalisation à court terme (2005/2010)**

- | | |
|---|----------|
| - Construction d'un poste à quai Sud et aménagements associés | |
| Evaluation du coût : | 12 M€ HT |
| - Réalisation d'une première tranche d'extension du terre-plein Nord (22 000 m ²) | |
| Evaluation du coût : | 13 M€ HT |
| - Rescindement du quai 3 et aménagements associés | |
| Evaluation du coût : | 4 M€ HT |
| - Démolition du tenon poste 8 | |
| Evaluation du coût : | 2 M€ HT |
| - Dragages du bassin Saint Nicolas | |
| Evaluation du coût : | 1 M€ HT |

Total du coût de la phase 0 (valeur 2004) 32 M€ HT

- **Phase 1 - réalisation à moyen terme (2010/2013)**

- | | |
|------------------------------------|---------|
| ✓ Finition des terre-pleins Nord | |
| Evaluation du coût : | 3 M€ HT |
| ✓ Reconfiguration des quais 5 et 6 | |
| Evaluation du coût : | 8 M€ HT |

Total du coût de la phase 1 (valeur 2004) 11 M € HT

II. Evolution des aménagements envisagés

Suite à l'approbation par l'Assemblée de Corse de ces deux phases, la Collectivité Territoriale de Corse a lancé les différentes études et notamment celles du quai Sud et du terre-plein Nord qui ont fait l'objet de marchés de maîtrise d'œuvre

passés respectivement le 8 novembre 2006 avec le groupement EGIS - LUCCHINI et le 6 novembre 2006 avec le groupement EGIS - BETEREM.

Au cours des études d'avant projet de ces deux opérations et des études complémentaires nécessaires, il est apparu de nouvelles contraintes techniques et environnementales, ainsi que de nouveaux besoins des usagers de la place portuaire.

a) Quai Sud

L'évolution de ce projet est motivée par les raisons suivantes :

→ Le changement partiel de destination de l'ouvrage.

En effet, les usagers de la place portuaire ont souhaité que l'ouvrage, initialement prévu pour les seuls ferries, puisse également accueillir les navires de croisière.

La prise en compte de cette demande a eu pour conséquence la modification de la structure du quai avec le remplacement d'une partie des duc d'albe par un quai plein (140 ml) de manière à pouvoir desservir les navires latéralement pour les croisiéristes.

→ Le coût plus élevé de l'ouvrage.

Il est dû d'une part, au changement de structure engendré par la volonté des opérateurs du port d'accueillir, en plus des ferries, les navires de croisière et d'autre part, aux résultats des études complémentaires géophysiques et géotechniques.

En effet, ces dernières ont fait apparaître un sol rocheux qui nécessitera des moyens d'extraction plus onéreux et des sédiments pollués qui devront faire l'objet d'un traitement spécifique.

L'avant-projet a fait l'objet d'une présentation aux usagers de la place portuaire le 27 août 2008 qui ont émis un avis favorable sur ce projet suivant les orientations de coût et de délai exposées dans le point n° 3 ci-après.

b) Terre-plein Nord

Les études du milieu marin ont mis en évidence la présence d'espèces protégées (herbiers de posidonies, patelles géantes, grande nacre...) dont le déplacement ou la destruction nécessite des demandes de dérogation aux niveaux national, européen et international.

Toutefois, le champ de ces dérogations ne peut concerner que des projets d'intérêt public majeur et sous condition qu'il n'existe pas d'autres solutions satisfaisantes.

Ces deux conditions n'étant pas réunies pour ce projet de terre-plein Nord, la surface de terre-plein envisagée avait été réduite à 9 000 m² au lieu des 22 000 m² initialement prévus pour s'affranchir de ces contraintes en ne touchant pas aux herbiers de posidonies.

Cependant, cette réduction de la superficie ne se traduisant pas par une réduction proportionnelle du coût des travaux en raison de la part prépondérante du coût de modification de la digue, ce nouveau projet de 9 000 m² aurait eu un coût global élevé et un coût au m² gagné très élevé (2 300 € / m²).

De plus, les études d'exploitation de ce terre-plein réduit ont fait apparaître des difficultés d'utilisation et d'organisation des flux de circulation.

Lors de la présentation de l'avant-projet au conseil portuaire du 23 juin 2008, un consensus s'est manifesté pour demander au maître d'ouvrage d'une part, l'arrêt au stade de l'avant-projet de l'extension des terre-pleins coté mer et d'autre part, le lancement d'une nouvelle étude sur une extension du terre-plein intérieur Nord/Est intégrant et complétant l'opération de reconfiguration des quais 5 et 6, prévue initialement à la phase 1 du plan de développement du port de commerce de Bastia.

Ce nouveau projet prévoit une extension de terre-plein d'environ 6 500 m², la création d'un nouveau poste à quai pour des navires de l'ordre de 170 mètres et permet une meilleure gestion des postes 7 et 8 dédiés essentiellement au fret.

c) Rescindement des quais 3 et 4, dragages complémentaires du bassin Saint Nicolas, réalisation d'aménagements divers sur le poste 8

Ces différents travaux sont les suivants :

- Le prolongement vers le Sud du quai 3 sur environ 45 mètres linéaires,
- Les dragages d'entretien (environ 10 000 m³) pour rétablir les profondeurs de projet compatibles avec les structures des quais,
- La réalisation d'un duc d'albe supplémentaire d'appuis et d'amarrage au poste 8.

III. Coût et délais

3-1. Quai Sud

a) Coût

Coût de l'ouvrage initial (valeur 2004)	12 M€ HT
Coût de l'ouvrage initial (valeur 2008)	14,5 M€ HT

Coût de l'ouvrage proposé à l'AVP (valeur 2008) 25 M€ HT
(Tenant compte de l'évolution de l'aménagement)

b) Délais prévisionnels de réalisation

- Etudes de projet et procédures administratives : année 2009
- Lancement appel d'offres et démarrage des travaux : année 2010
- **Livraison ouvrage : Année 2012.**

3-2. Terre-plein intérieur Nord/Est

a) Coût

Estimation du coût de la solution de substitution demandée par les usagers de la place portuaire et le concessionnaire (valeur 2008) **15 M€ HT.**

b) Délais prévisionnels de réalisation

- Appel d'offres pour le maître d'œuvre : décembre 2008
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre : mars 2009
- Etudes de projet et procédures administratives : année 2009
- Lancement appel d'offres et démarrage des travaux : année 2010

▪ **Livraison ouvrage : Année 2012**

3-3. Rescindement des quais 3 et 4, dragages complémentaires du bassin Saint Nicolas, réalisation d'aménagements divers sur le poste 8

a. Coût

- Rescindement des quais 3 et 4 :

Coût de l'ouvrage initial (valeur 2004) :	4 M€ HT
Coût actualisé (valeur 2008) :	5 M€ HT

- Dragages complémentaires (valeur 2008) : 1 M€ HT

- Aménagements divers sur le poste 8 (valeur 2008): 3 M€ HT

Estimation globale **9 M€ HT**

b. Délais prévisionnels de réalisation

Ces divers aménagements seront réalisés au cours des cinq prochaines années.

IV. Répartition des maîtrises d'ouvrage et financement

4-1. Quai Sud et terre-plein intérieur

Il est proposé de confirmer que les maîtrises d'ouvrage des opérations structurantes, quai Sud et terre-plein intérieur, soient assurées par la Collectivité Territoriale de Corse.

Les deux études correspondantes s'inscrivent dans l'opération quai Sud n° 131350010 et terre-plein Nord n° 131360004 d'un montant respectif de 444 000 € et de 469 000 €, financées de la manière suivante :

PEI :	50 %, soit	456 500 €
CTC :	20 %, soit	182 600 €
CCI 2B :	30 %, soit	273 900 €

Pour les travaux correspondants d'un coût global estimés à 40 M € H.T. se répartissant en :

- quai Sud	25 M € H.T.
- terre-plein intérieur	15 M € H.T.

Il est proposé de les financer de la manière suivante :

PEI :	50 %, soit	20 M €
CTC :	20 %, soit	8 M €
CCI 2B :	30 %, soit	12 M €
(Concession portuaire)		

4-2. Rescindement des quais 3 et 4, dragage complémentaire du bassin Saint Nicolas, réalisation d'aménagements divers sur le poste 8

Pour ces travaux de réaménagements d'ouvrages existants, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute Corse a proposé par un courrier du 20 mai 2008 d'assurer leur maîtrise d'ouvrage pour les études et pour les travaux et d'en assurer la totalité du financement au titre de la concession.

Il est proposé de confirmer ces dispositions.

CONCLUSIONS

Lors d'une réunion le 10 septembre 2008, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse, la ville de Bastia et les usagers de la place portuaire du port de commerce de Bastia ont émis un avis favorable à cette réorientation du plan de développement du port de commerce actuel tel qu'exposé dans le présent rapport dont les caractéristiques principales deviennent :

- ✓ Quai Sud pour une utilisation mixte croisières/ferries,
- ✓ Abandon du projet du terre-plein Nord,
- ✓ Création d'un terre-plein intérieur, avec réalisation d'un quai pouvant accueillir des navires de 170 mètres à l'emplacement des quais 5 et 6 actuels,
- ✓ Rescindement des quais 3 et 4,
- ✓ Dragages complémentaires du bassin Saint Nicolas,
- ✓ Réalisation d'aménagements divers sur le poste 8.

Je vous propose :

D'ADOPTER l'évolution du plan de développement du port de commerce actuel de Bastia,

D'ABANDONNER le projet du terre-plein Nord, d'arrêter les études et de résilier le marché correspondant,

D'APPROUVER le lancement des études du projet de terre-plein intérieur avec création d'un quai dans le cadre d'opération n° 13136004 et de m'autoriser à lancer les appels d'offres de ces études,

D'APPROUVER les modifications apportées au projet du quai Sud pour un nouveau montant de 25 M€ HT,

DE DECIDER que la maîtrise d'ouvrage des travaux du quai Sud et du terre-plein intérieur soit assurée par la Collectivité Territoriale de Corse et que leurs financements soient répartis de la manière suivante :

PEI :	50 %, soit	20 M€
CTC :	20 %, soit	8 M€
CCI 2B :	30 %, soit	12 M€
(Concession portuaire)		

DE M'AUTORISER à lancer les appels d'offres travaux pour le quai Sud.

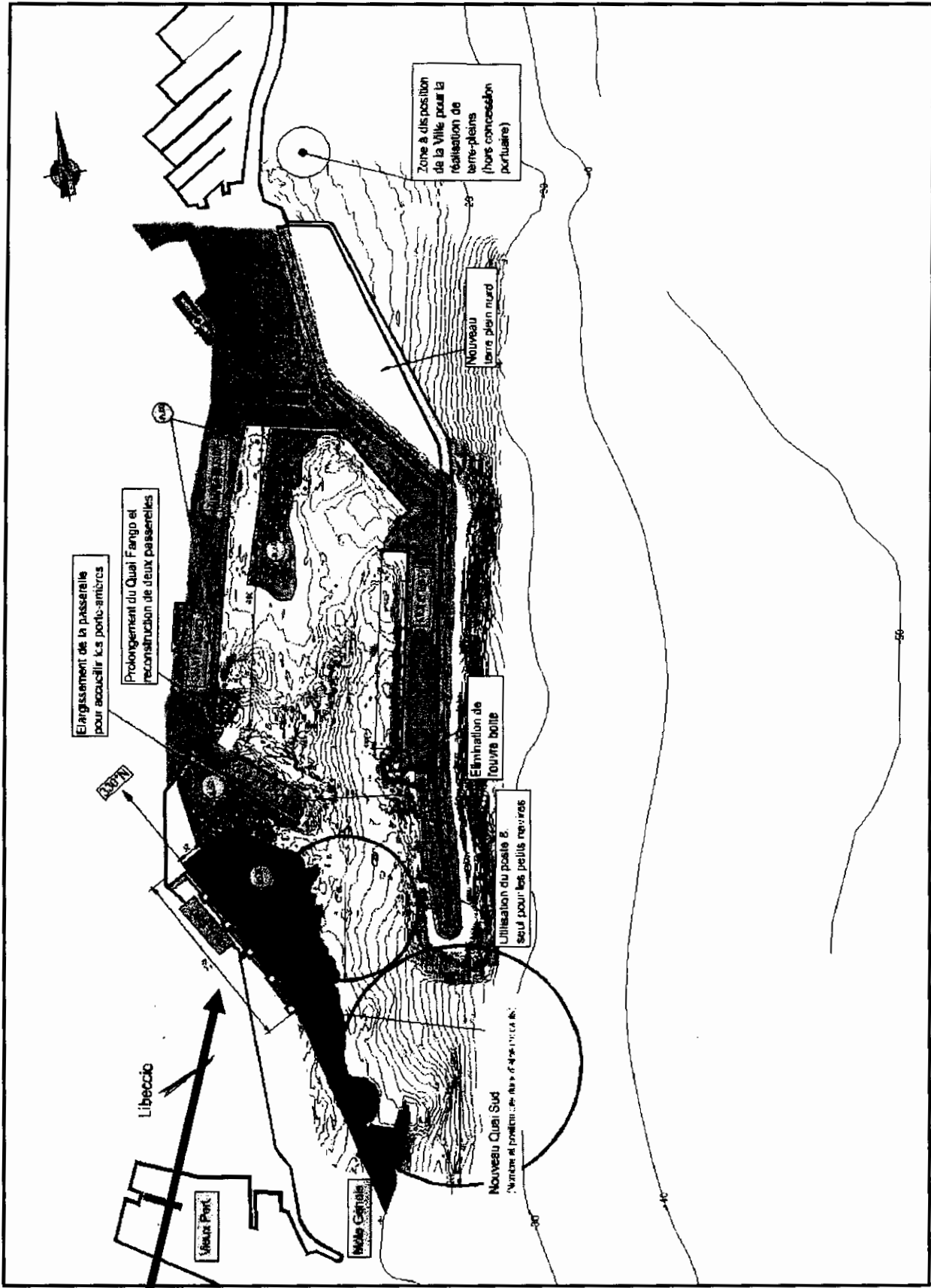
DE M'AUTORISER solliciter les demandes de subventions correspondantes au titre du PEI ainsi que la participation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Corse,

DE DECIDER de déléguer à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Corse, concessionnaire du port, la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux du rescindement des quais 3 et 4, des dragages complémentaires du bassin Saint Nicolas et la réalisation d'aménagements divers sur le poste 8.

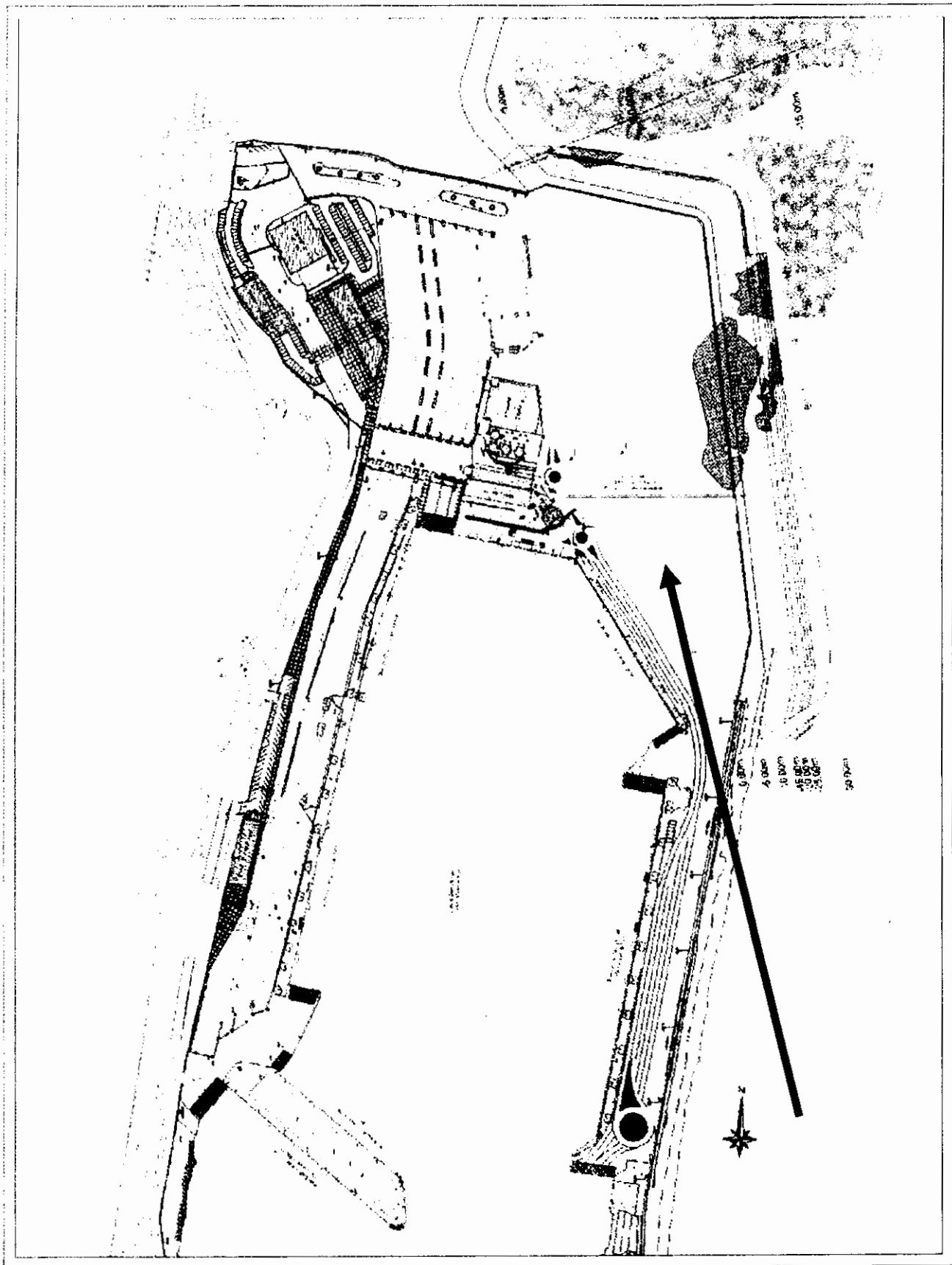
Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ANNEXES

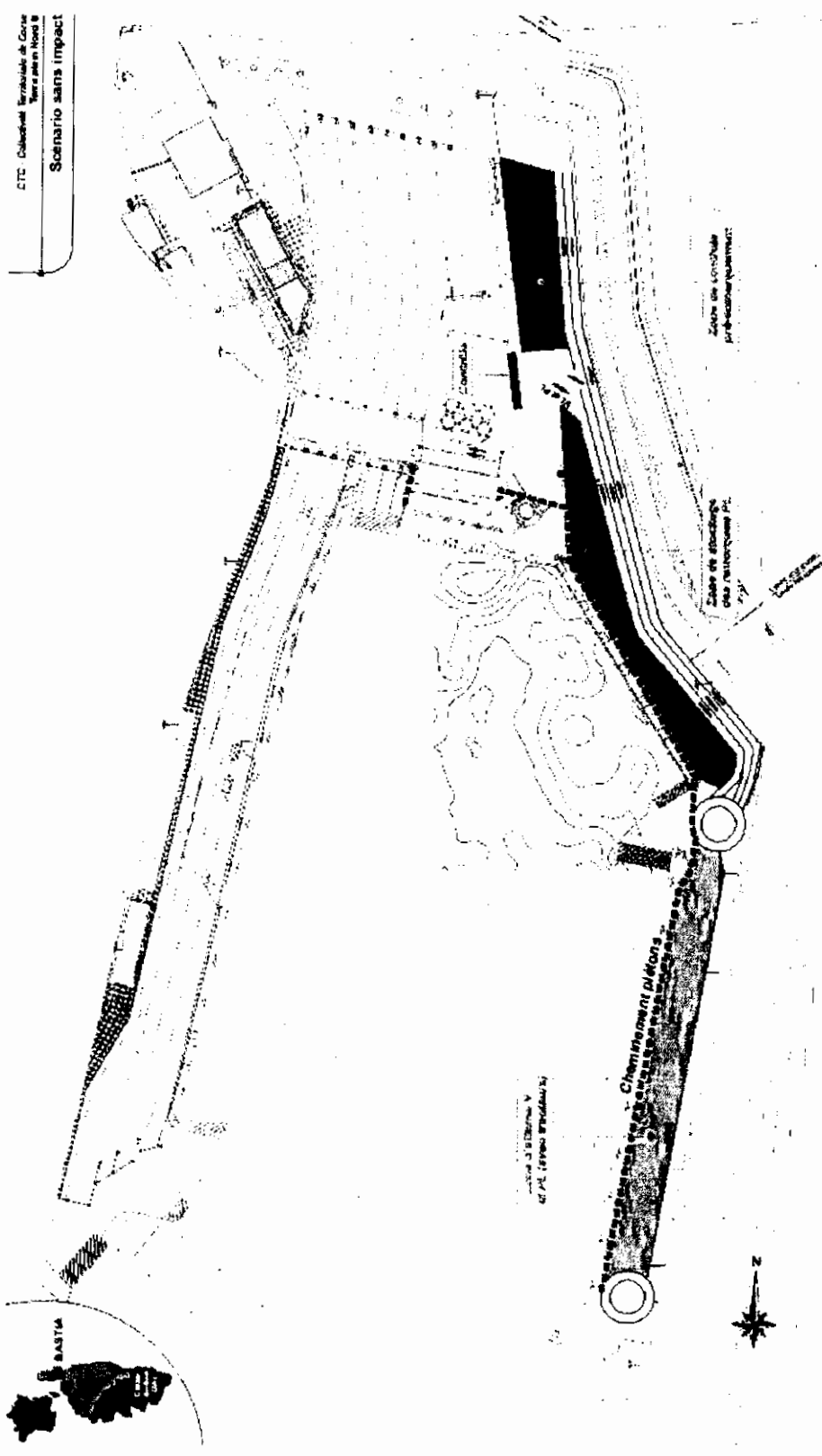
1. **Quai Sud** : Projet initial pour une utilisation ferry uniquement
2. **Quai Sud** : Projet actualisé permettant une utilisation ferry et croisière
3. **Terre-plein Nord** : Projet initial de 22 000 m² impactant l'herbier de posidonies
4. **Terre-plein Nord** : Projet réduit à 9 000 m² sans impact sur l'herbier de posidonies
5. **Terre-plein intérieur** : Projet à l'intérieur du port avec création d'un quai pour les navires de 170 m.



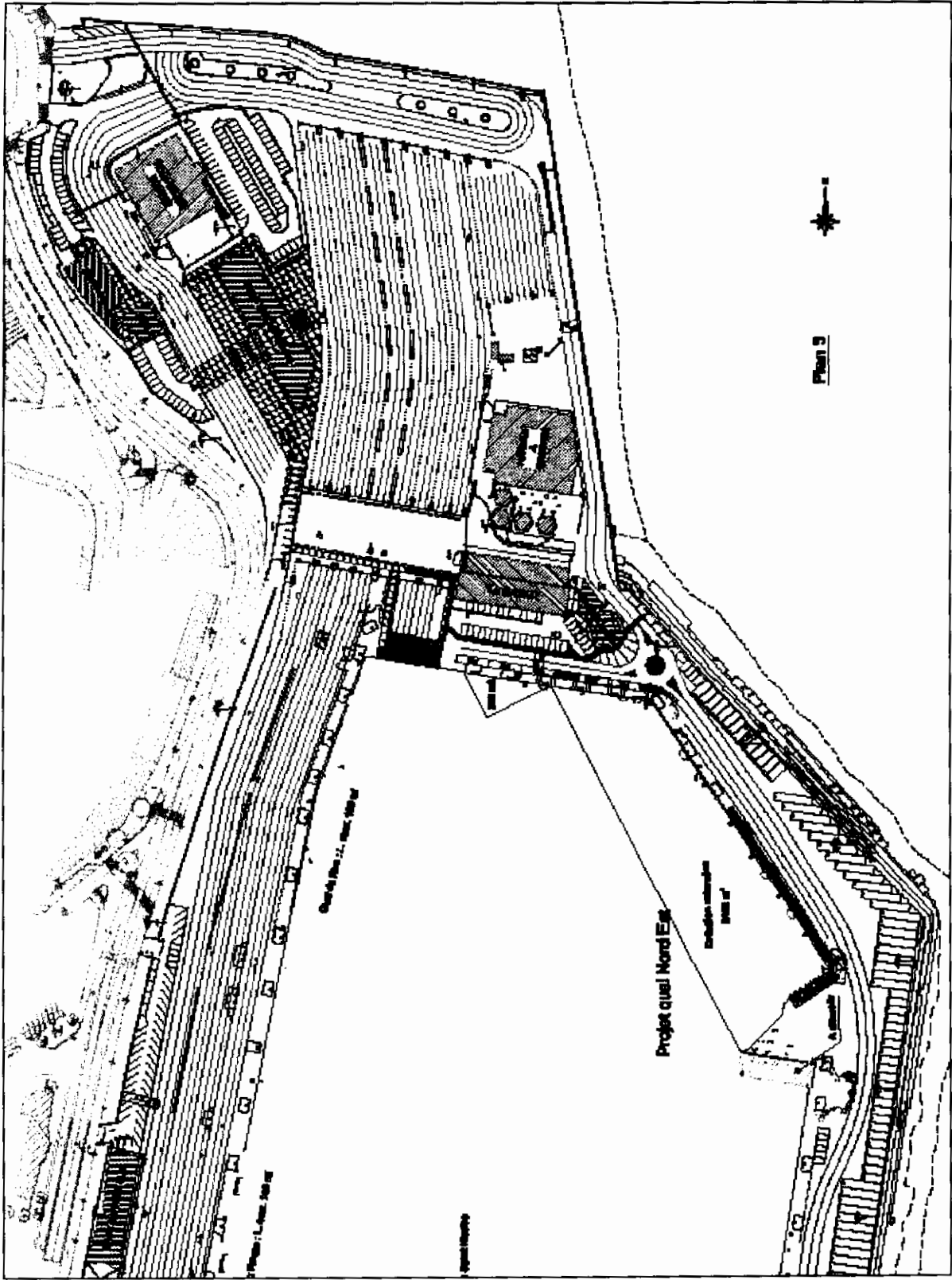
Annexe 1 – Quai Sud – Projet initial (quai simple en ducs d'Albe) permettant une utilisation ferry uniquement



Annexe 3 – Terre-plein Nord – Projet initial de 22 000 m² gagnés sur la mer impactant l’herbier de posidonies



Annexe 4 – Terre-plein Nord – Projet réduit à 9 000 m² sans impact sur l’herbier de positionies



Annexe 5 – Terre-plein intérieur – Projet à l'intérieur du port avec création d'un quai pour navires de 170 m